

## BILAN DU CONGRÈS MONDIAL DE LA NATURE DE L'UICN 3 – 11 septembre 2021 – Marseille

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN a été un succès et s'est conclu en fixant les priorités de la conservation de la nature pour la décennie à venir et en relançant la mobilisation de tous les acteurs pour mettre fin à la crise d'érosion accélérée de la biodiversité ([vidéo de bilan](#)).

Avec 5700 participants présents sur place et plus de 4700 participants en ligne, le congrès, en format hybride, a réussi à rassembler les membres et experts de l'UICN (Etats, agences publiques, communautés autochtones) pour décider collectivement des mesures à prendre face aux défis les plus pressants en matière de conservation et de développement durable, malgré le contexte sanitaire difficile. Par ailleurs, plus de 25 000 personnes ont visité l'Espace « Pavillons et exposition » et les Espaces Générations Nature.

Inauguré par le Président de la République et plusieurs personnalités, dont l'acteur Harrison Ford, le congrès a également été marqué lors de sa journée d'ouverture par 4 sommets internationaux sur les entreprises, les collectivités locales, les peuples autochtones et la jeunesse.

Avec près de 50 événements, le Pavillon du Comité français de l'UICN, inauguré avec la Secrétaire d'Etat à la Biodiversité et le Président et le Directeur Général de l'UICN, a été particulièrement dynamique (l'un des 3 pavillons les plus fréquentés du congrès) et a permis aux membres et experts français de valoriser leurs projets et expertises. Au cours du congrès, le Comité français a communiqué sur son [Manifeste éthique](#) et 4 nouveaux rapports sur les [zones de protection forte en mer](#), le [tableau de bord des aires protégées françaises](#), la [carte des zones de haute naturalité](#), et les [solutions fondées sur la nature](#).

Au sein des Espaces Génération Nature, le Comité français a animé le village des zones humides d'outre-mer et un stand sur la protection des plages et des ressources en sable.

Le Congrès de l'UICN a adopté au total 137 recommandations politiques sur les différents enjeux de la biodiversité (109 adoptées par vote en ligne en octobre 2020 et 39 à Marseille). Parmi celles-ci, 18 recommandations avaient été collectivement préparées au sein du Comité français et elles ont toutes été adoptées (14 par vote en ligne et 4 à Marseille). Le Congrès a également adopté 11 motions de gouvernance dont celle sur l'adhésion des collectivités locales, motion présentée par le Conseil mais initiée et soutenue depuis 2004 par le Comité français. Des réunions de la délégation des membres français pendant le congrès ont permis d'échanger et de faire le point sur les votes et les discussions en groupes de contact.

Dans sa déclaration finale, le Manifeste de Marseille, l'UICN a appelé à intégrer la protection de la nature dans les plans de relance économique post-COVID, à adopter une nouvelle stratégie mondiale pour la biodiversité ambitieuse et efficace à la COP15 Biodiversité, et à lutter de manière urgente contre les crises interconnectées du climat et de la biodiversité.

### **1. Les recommandations proposées par les membres français de l'UICN ont été adoptées**

Après l'adoption des 14 recommandations par le vote en ligne en octobre 2020, les 4 recommandations restantes définissant la politique générale de l'UICN ont été adoptées :

- [Renforcer la protection des mammifères marins par la coopération régionale](#)

Alors qu'une espèce de mammifères marins sur 4 est menacée dans le monde, la recommandation demande aux Etats de renforcer leur protection en identifiant les zones marines à fort enjeu, en créant des zones de protection renforcées, en réduisant drastiquement les prises accessoires de ces espèces dans les activités de pêche et en mettant en œuvre des plans d'action opérationnels au sein des conventions internationales et accords pour la protection des mammifères marins.

- [Renforcer la protection des vieilles forêts en Europe et faciliter leur restauration](#)

Sachant qu'elles ne représentent plus que 1% de la superficie forestière européenne, la recommandation demande à l'UICN de faciliter l'adoption d'une définition commune des vieilles forêts en Europe et la réalisation d'une cartographie, et demande aux États de protéger strictement ces forêts et d'agir pour leur restauration.

- [Planification des espaces maritimes et conservation de la biodiversité](#)

L'océan accueille de nombreuses activités historiques et récentes, comme l'installation de parcs éoliens, qui sont responsables de la dégradation des écosystèmes marins et côtiers. De plus, des impacts cumulés de ces activités sont peu évalués alors qu'ils dépassent souvent leur simple addition et entraînent des conséquences au-delà de la zone concernée par ces activités. La recommandation demande aux États une planification rigoureuse de leurs activités maritimes qui soit garante de la protection à long terme de ces écosystèmes.

- [Réduire les impacts de l'industrie minière sur la biodiversité](#)

Alertant sur l'augmentation considérable de la demande de ressources minérales dans le monde et des impacts environnementaux massifs associés, cette recommandation exige une meilleure réglementation des activités minières, en proposant le remplacement de matériaux vierges par des matériaux récupérés, réutilisés et recyclés, la fin des pratiques dangereuses telles que le déversement volontaire de déchets miniers dans les rivières, les lacs et les mers, ainsi que l'élaboration de plans d'approvisionnement en minéraux à moyen et à long terme, en tenant compte des enjeux liés à la biodiversité et au bien-être humain.

Une motion nouvelle et urgente, proposée par le gouvernement français et soutenue par plusieurs membres français, a été adoptée pour souligner les liens entre pandémies et dégradation de la biodiversité et soutenir l'approche « Une seule santé » :

<https://www.iucncongress2020.org/fr/motion/135>

Le Comité français de l'UICN a également appelé soutenir plusieurs motions importantes présentées à Marseille :

- la création d'une nouvelle commission de l'UICN sur le changement climatique, qui vient compléter les six commissions historiques de l'UICN, pour rassembler l'expertise de l'UICN et appuyer le travail des membres sur cet enjeu : <https://www.iucncongress2020.org/fr/motion/003>
- la position de l'UICN en vue de l'adoption du nouveau cadre international de la biodiversité <https://www.iucncongress2020.org/fr/motion/040>
- un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins : <https://www.iucncongress2020.org/fr/motion/069>
- le cadre d'élaboration de la future politique de l'UICN sur la biologie de synthèse en rapport avec la conservation de la nature, dont les amendements votés ont permis de rappeler l'importance du principe de précaution et de demander à l'UICN de tenir une position de neutralité sur le sujet controversé jusqu'à l'adoption officielle d'une politique de l'UICN au prochain congrès mondial <https://www.iucncongress2020.org/fr/motion/075>
- plusieurs recommandations reconnaissant et défendant les droits des peuples autochtones et leur rôle dans la conservation, en particulier sur la protection de l'Amazonie (*Éviter le point de non-retour en Amazonie en protégeant 80% d'ici à 2025*) adoptée à 100% du vote des États et agences et 100% du vote des ONG <https://www.iucncongress2020.org/fr/motion/129>
- 5 recommandations pour éviter la dégradation de sites naturels emblématiques face à des grands projets (*Appel au retrait d'un projet de permis d'exploration de combustibles fossiles dans la mer des Wadden, site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO ; Protéger le bas-Congo de la construction de grands barrages hydroélectriques ; Protéger l'Okavango de l'exploitation pétrolière et gazière ; Protection des cours d'eau péruviens des Andes et de l'Amazonie : Marañón, Ucayali, Huallaga et Amazonas contre les grands projets*)

d'infrastructure).

Toutes les recommandations sont consultables ici :

<https://www.iucncongress2020.org/fr/assembly/motions>

Le Congrès a également adopté 11 motions de gouvernance dont celle sur l'adhésion des collectivités locales (motion A) qui deviennent ainsi des membres à part entière. L'UICN, dont le rôle est d'être l'union de tous les acteurs impliqués dans la conservation de la nature dans le monde, inclut désormais de façon claire les collectivités territoriales, volontaires et actives sur la biodiversité, dans sa gouvernance. Cela est le fruit d'un travail que le Comité français de l'UICN porte depuis 2004 et qui marque une nouvelle étape importante pour l'UICN.

<https://www.iucncongress2020.org/fr/motion/A>

## **2. Adoption du Manifeste de Marseille**

Le Congrès de l'UICN a adopté sa déclaration finale, le Manifeste de Marseille, focalisée sur trois thèmes principaux : 1/un cadre post 2020 pour la conservation de la biodiversité, qui sera adopté par les parties à la COP 15 Biodiversité en mai 2022, transformateur, efficace et ambitieux ; 2/l'importance de la protection de la nature dans la reprise mondiale post-pandémie et la nécessité de transformer le système financier mondial pour orienter l'investissement vers des projets positifs pour la nature ; 3/ la lutte contre le changement climatique pour réduire fortement les émissions des énergies fossiles et développer les solutions fondées sur la nature.

Le Manifeste de Marseille est consultable ici :

<https://www.iucncongress2020.org/fr/programme/manifeste-de-marseille>

## **3. L'érosion de la biodiversité se poursuit mais la conservation donne des résultats : actualisation de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN**

L'actualisation de Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, dévoilée durant le congrès, a réévalué les sept espèces de thon les plus pêchées commercialement. Quatre d'entre elles montrent des signes de récupération grâce à des quotas de pêche plus durables et une lutte plus efficace contre la pêche illégale mise en place par certains pays. Le thon rouge de l'Atlantique (*Thunnus thynnus*) est passé de la catégorie « En danger » à celle de « Préoccupation mineure », tandis que le thon rouge du Sud (*Thunnus maccoyii*) est passé de la catégorie « En danger critique » à celle de « En danger ». Le thon blanc (*Thunnus alalunga*) et le thon albacore (*Thunnus albacares*) sont tous deux passés de « Quasi menacés » à la catégorie « Préoccupation mineure ».

La Liste rouge de l'UICN mise à jour comprend également une réévaluation complète des espèces de requins et de raies dans le monde, révélant que 37% d'entre elles sont désormais menacées d'extinction, et démontrant que des mesures de gestion efficaces font défaut dans la plupart des océans du monde. L'ensemble des espèces menacées de requins et de raies sont surexploitées, 31% étant en plus affectées par la perte et la dégradation des habitats et 10% par les changements climatiques.

Enfin, le dragon de Komodo est maintenant davantage menacé en raison des impacts à venir des changements climatiques. Le plus grand lézard vivant du monde, le dragon de Komodo (*Varanus komodoensis*), est passé de « Vulnérable » à « En danger ». L'espèce, endémique d'Indonésie et présente uniquement dans le parc national de Komodo, classé au Patrimoine mondial, et sur l'île voisine de Flores, est de plus en plus menacée par la hausse des températures mondiales, et donc du niveau de la mer, qui devrait réduire son habitat naturel d'au moins 30% au cours des 45 prochaines années. En outre, alors que la sous-population du parc national de Komodo est actuellement stable et bien protégée, les dragons de Komodo vivant en dehors des aires protégées, sur l'île de Flores, sont également menacés par une perte d'habitat importante en raison des activités humaines en cours.

Le communiqué complet est consultable ici :

<https://www.iucncongress2020.org/fr/actualites/toutes-actualites/les-especes-de-thon-se-retablissent-malgre-les-pressions-croissantes>

## **4. Une gouvernance renouvelée**

L'UICN a élu son nouveau Conseil (conseil d'administration international) avec une nouvelle Présidente, Razan Al Mubarak (Emirats Arabes Unis), 2<sup>ème</sup> femme à être élue à ce poste depuis la création de

l'UICN en 1948 à Fontainebleau, et Maud Lelièvre, en tant que Conseillère Régionale pour l'Europe de l'Ouest. Un poste de Conseiller des peuples autochtones a également été créé.

Les résultats complets de l'élection du Conseil sont consultables ici :

[https://www.iucncongress2020.org/sites/www.iucncongress2020.org/files/election\\_results\\_marseille\\_to\\_be\\_published\\_final.pdf](https://www.iucncongress2020.org/sites/www.iucncongress2020.org/files/election_results_marseille_to_be_published_final.pdf)